



PROCES-VERBAL N. 1/2024
de L'Assemblée Générale du Conseil de Village
de la Fraction de Commune- Village du Sentier

DATE	Mardi 25 juin 2024
HEURE	19h00
LIEU	Salle du Conseil Communal de L'Hôtel-de-Ville au Sentier
PRESIDENCE	M. Didier Vaucher-de-la-Croix
SCRUTATEURS	Mme Laurence Wagner et M. Théo George
SECRÉTAIRE	Mme Claire-Lise Rochat

ORDRE DU JOUR

Ordre du jour :

1. Appel et acceptation de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2023
3. Assermentations
4. Communication du Bureau
 - 4.1 Consultation concernant les envois des convocations aux citoyens-ennes sous la forme de courrier postal/ courriel électronique
5. Communication du Conseil Exécutif
6. Élection du Bureau
 - a) Election du Président et Vice-président
 - b) Election de la secrétaire
 - c) Election des scrutateurs et des 2 (deux) scrutateurs remplaçants
7. Rapport de la Commission de gestion du Patrimoine
8. Élection de la Commission de Gestion du Patrimoine
9. Préavis 1/2024: Comptes 2023
10. Préavis 2/2024: Traitements et indemnités des membres du Conseil Exécutif, du bureau du Conseil de Village, de sa secrétaire, des membres des commissions diverses et de son rapporteur
11. Divers et propositions individuelles

1. APPEL ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Théo George procède à l'appel, ensuite le Président, M. Didier Vaucher-de-la-Croix, donne la liste des excusés, à savoir : Mmes Suzanne Zimmermann, Elena Cogi, Anna Robert, Flade Ansgarade, Sylvie Damiano, Noëlle Niggeler. Mm Jean-Pierre Sirna, Bravo Gonzalo.

Absents : Mme Alice Ramaj, Mrs. Rodolphe Gosteli, Pascal Golay et Yves Ruschetta.

C'est devant un auditoire de 23 citoyennes et citoyens, membres du Conseil et du Bureau compris, dont M. Bernard Le Coultre, boursier, que M. Didier Vaucher-de-la-Croix ouvre l'Assemblée Générale et souhaite la bienvenue à tous.

Aucune remarque à l'ordre du jour. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 DECEMBRE 2023

L'Assemblée demande les modifications suivantes :

p.1 point 1 : « dont M. Le Coultre » à la place de « ainsi que ».

p.3 point 5 : au paragraphe Grand rue 64 « Mme et M. Viapour » à la place de « Mme et M Victor ».

3. ASSERMENTATION

Aucune nouvelle assermentation.

4. COMMUNICATION DU BUREAU

Le Président donne la lecture de trois (3) courriers.

Le premier, reçu de la part de M. Follonier, concernant sa démission.

La Préfecture et M. Le Préfet ont été avisé. Le depot des listes doit être fait avant le 12 aout. Le 1^e tour et l'éventuel 2^e tour.

Le deuxième, celui de M. Guinand ; le troisième de M. Vermot, concernant la demande d'amendement du point 8 de l'ordre du jour.

Le Président passe au point 4.1 de l'ordre du jour : la question relative à l'envoi des convocations par courrier postal et/ou courriel électronique.

M. Follonier Pierre-Alain propose d'envoyer uniquement les comptes par courrier, le reste par courriel électronique. M. Vaucher répond que la convocation est obligatoire par poste tant que l'on continue de faire les deux envois.

Pour la prochaine assemblée les membres seront encore convoqués par lettre et par courriel.

Certaines personnes n'ont pas reçu la convocation par la poste : Mme Laurence Wagner et M. Francisco Sanchez. D'autres n'ont pas reçu le courriel : M. LeCoultre Bernard et M. Riethauser.

M. et Mme Looten demandent un seul envoi par couple ainsi que M. et Mme Robert.

5. COMMUNICATION DU CONSEIL EXECUTIF

M. Didier Vaucher-de-la-Croix passe la parole à M. Jacques-André Bovay qui, à son tour, donne la parole aux Conseillers pour la lecture de leur rapport. Mme Damiano étant excusée, M. Bovay donne lecture de son rapport. Ensuite, M. Pierre-Alain Follonier procède à la lecture de son rapport. M. Bovay donne lecture du rapport de M. Sirna, également excusé. Finalement M. Robert Racine et M. Bovay lisent leur rapport respectif.

Dicastère Eclairage public, Grand-Rue 64, PPE du Gros Tronc – Mme Sylvie Damiano

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Eclairage public

Candélabre ½, après analyse de chaque cas et à la suite des interventions de citoyens lors d'une de nos dernières séances, le conseil a décidé de rallumer tous les candélabres jusqu'à 23h, ½ dans certains quartiers de 23h à 5h et rallumer tous les candélabres jusqu'à l'extinction.

Le Village du Sentier, comme les autres villages de la Commune vont une nouvelle fois participer au projet Perséides, qui consiste à éteindre l'Ep dès 22h00 dans la nuit du 12 au 13 août, au maxima du passage des météores, afin d'offrir à nos habitants les meilleures conditions possibles pour l'observation du ciel.

À la suite de la demande écrite de Monsieur Guignard à la séance du 20.06.2023, j'ai fait un petit tableau des KW/h des années 2020 à 2023 avec les coûts de l'électricité (à disposition)

Pour l'année 2022 : KW/h, heures pleines 44972, heures creuses, 75596 Total : 120'568

Pour l'année 2023 : KW/h, heures pleines 23735, heures creuses, 49085 Total :72'820

L'économie de KW/H est de 47748

Le village continue d'entretenir son éclairage public mais aucuns gros travaux, sauf situation particulière, ne vont être entrepris avant la votation sur la fusion.

Grand-Rue 64

Appartement 4 pièces au 1er : Après plusieurs annonces dans la FAVJ et sur les réseaux sociaux, nous avons eu 2 dossiers, 1 seul a été retenu, c'est Madame Margarita de Très qui occupe cet appartement depuis le 1^{er} janvier 2024.

Appartement 2 pièces au rez inférieur : à la suite du départ de Monsieur Guignard au 30 novembre 2023, après 13ans, nous avons demandé rapidement des devis et avons pu commencer les travaux de rénovation mi-décembre.

A la suite de plusieurs grosses surprises apparues lors du démontage et suite aux idées excellentes des maîtres d'état pour optimiser la place dans la cuisine, le montant des travaux va être bien plus élevé que prévus.

L'appartement est magnifique et nous avons pu gagner de la surface habitable.

Grace à la rapidité des entreprises, il a pu être reloué immédiatement à la fin des travaux au 1^{er} avril à Monsieur Patrick Meylan.

Monsieur Meylan avait reçu son congé et cherchait un appartement de plein pied, avec garage.

La commission de gestion pourra le visiter en temps voulu.

PPE le Gros Tronc

Entière satisfaction de notre locataire.

Dicastère Urbanisme, Sport & Culture – M. Pierre-Alain Follonier

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Jardin public : suite au contrôle annuel de maintenance, quelques modifications ont été apportées. Autrement rien de spécial.

Fitnees outdoor: Tout est OK.

Bord du lac : l'aménagement des deux places pique-nique touche à sa fin, vu la météo, il y a eu un peu de retard. Encore merci à la Manufacture Jaeger Le Coultre pour sa participation.

En collaboration avec la maison Pet-Recycling nous avons mis deux points de collecte pour le tri des déchets (alu, verre, pet et ménagers) sur le chemin du bord du lac. Ce test durera jusqu'à la fin octobre. Espérons que les gens jouent le jeu.

Sports et culture : beaucoup de demandes nous parviennent, preuve que la vie culturelle et sportive est active à la Vallée de Joux.

Anniversaires : Madame Clémentina Nicole a fêté ses 95 ans.

Fin 2023, Madame Noelle Golay fête ses 90 ans.

Mesdames Germaine Guigard, Eliane Caillet, Anne-Marie Le Coultre, Monique Jeanrenaud et Messieurs Jacques Reymond, Freddy Matthey et Hansruedi Mosimann fêtent leurs 90 ans, félicitations.

Dicastère Cinéma – M. Jean-Pierre Sirna

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi d'abord d'excuser mon absence et remercie notre président pour la lecture.

Pour cette 1ère partie d'année, le cinéma n'a eu aucuns travaux importants, mais de l'entretien courant.

Concernant le personnel du cinéma, hormis Dylan comme annoncé qui a repris la fonction de programmateur au 01.01.2024, il n'y a pas eu de changements.

Suite à un 2e épisode de Tag sur la fresque juste après première correction-rénovation, une plainte a été déposée et des cameras factices posées pour nous l'espérons dissuader un 3e vandalisme.

Enfin, pour terminer, Sachez que la centrale solaire placée sur le toit a produit environ 7'500 kw/h depuis le début de cette année.

Je n'ai pas d'autres commentaire à formuler et le président bien entendu à votre disposition pour d'éventuelles remarques ou questions.

Dicastère La Tour, Congélateurs et Orbe 7 – M. Norbert Racine

La Tour

1. L'Installation photovoltaïque a produit 2'598kWh dont 1'067 en auto consommation et 1'531 refoulés sur le réseau.
2. Tous les appartements et garages sont loués. Aucun changement de locataire pour le 1^e semestre 2024.
3. Une benne a été commandée afin de trier et évacuer le matériel de l'atelier. Il est maintenant propre et rangé. Une place a été louée au Hockey club pour le parcage de leur bus et l'ancien local citerne à mazout est également loué au Hockey club pour le stockage de matériel. Une porte a été posée avec une serrure sécurisée et une boîte à clé a été posée à l'extérieur du bâtiment pour l'accès à l'atelier du Village.

Congélateurs

1. Un certain retard de la facturation a été rattrapé ce printemps et nous sommes à jour. Des résiliations et de nouveaux contrats de location sont régulièrement établis. Aujourd'hui six cases de 100 litres sont disponibles.

Orbe 7

1. Nous avons procédé à la rénovation du WC du locataire au 2^e étage.
2. Suite au départ de la locataire du rez fin avril, des travaux ont été entrepris pour rénover la cuisine de cet appartement. Le prochain locataire emménage le 1 août.

Dicastère Administration et finances – M. Jacques-André Bovay

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de Village du Sentier,

Le 4 janvier dernier, le Conseil se réunissait pour sa 1^e séance de l'année 2024. La particularité de cette rencontre est que nous accueillons notre nouvelle secrétaire du Conseil, Madame Marine Magnin, enfant du Sentier, mariée, maman de deux enfants en bas âge, épousée d'un agriculteur du Brassus. Merci Madame la secrétaire pour votre travail et votre disponibilité qui donnent entière satisfaction au Conseil. Je profite de réitérer mes sincères remerciements à Mme Brigitte Kuhl, secrétaire sortante, pour son engagement infatigable.

C'est à 15 reprises que le Conseil Exécutif s'est rencontré à ce jour pour traiter les affaires courantes de notre Village.

Mis à part quelques rares séances, c'est au complet que le Conseil délibère et prend les différentes décisions par rapport aux dossiers traités. Merci à vous, Madame et Messieurs les collègues de l'Exécutif pour votre assiduité.

Cette année, le 1^e aout est organisé par le Village du Brassus. Le site de la fête demeure le bord du lac. L'événement se déroulera comme ces dernières années sur le parking du Rocheray, à côté du bâtiment du sauvetage du Lac.

Comme vous l'avez appris, notre collègue, M. Follonier a souhaité se retirer de l'Exécutif du Village du Sentier. Merci Gaston pour ces treize années de travail accompli et réalisé pour la bonne marche du Village. En 13 ans, je n'ai pas vérifié, mais je pense que tes présences aux séances du Conseil s'approche du 99,9%. Merci M. le Vice-président pour cet engagement exemplaire.

Fusion de Commune : comme vous avez pu lire, le découvrir et l'apprendre, le projet de fusion de Commune se jouera en septembre prochain. L'ensemble de la population combière devra se prononcer sur ce projet lors d'un scrutin agendé au 22 septembre 2024. La dernière séance d'informations, d'échanges est agendée au 28 aout prochain. N'hésitez pas à vous y rendre, et n'hésitez pas à poser des questions sur les points qui vous semblent obscurs ou peu clairs.

En attendant ces dates, je vous souhaite, Mesdames, Messieurs, un bel été chaud et sec !

Je ne saurais mettre un terme à ce rapport sans remercier sincèrement mes collègues de l'Exécutif, Madame la secrétaire, M. le Boursier, pour leur travail et leur disponibilité. Merci également à toutes les personnes qui consacrent de leur temps pour le Village.

Suite à la lecture de ces rapports, aucune question n'est formulée par l'Assemblée générale, M Vaucher propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

6. ELECTION DU BUREAU

a) Election du Président et Vice-président

b) Election des scrutateurs et des 2 (deux) scrutateurs remplaçants

c) Election de la secrétaire

A) Aucune autre proposition n'est faite pour le rôle du Président, M. Didier Vaucher-de-la-Croix est confirmé Président du Bureau par acclamation, selon Art. 11 (élection tacite). Mme Zimmermann, Vice-président sortante, aurait envie de continuer et se proposer à nouveau pour le poste. Aucun autre se propose. Mme Zimmermann Suzanne est confirmée Vice-président du Bureau par acclamation.

B) M. Théo George et Mme Claire-Lise Rochat sont confirmés comme scrutateurs également par acclamation. Pour le poste des deux remplaçants, actuellement il est pris en charge par Mme Wagner Laurence et M. Ruschetta Yves. Suite à leur accord, les deux remplaçants sont confirmés par acclamation.

C) Mme Elena Cogi est confirmée secrétaire du Bureau par acclamation.

7. RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION DU PATRIMOINE

M. Vermot donne lecture de son rapport.

Le 17 avril, la Commission s'est réunie pour le dicastère Tour G.-H Piguet 3 et l'Orbe 7
La commission composée de :

Caroline Crivelli
Gaëlle Robert

Les soussignés ont été reçus par M. Norbert Racine

Tour G.-H Piguet 3 - Préavis n° 9/2022

Nous visitons l'appartement n° 51 qui a été entièrement rénové.

Le WC et la douche ont été contenu dans un seul espace.

Le sol est entièrement en carrelage.

Cet appartement a été rénové avec goût et les entrepreneurs ont donné satisfaction

Le locataire apprécie son appartement.

Le préavis prévoyait un budget de 108'000.-

La facture finale s'élève à 114'800.- soit un dépassement de 6'800.- qui est dû principalement à la pose du carrelage dans le hall d'entrée ainsi que dans le salon qui était prévu à la base en parquet.

La CVI est mandatée pour établir les baux et l'augmentation possible des loyers lors de travaux conséquent.

La Commission recommande, si possible, de louer les appartements à des familles recherchant ce type de logements.

Nous notons que les loyers sont en dessous du marché et pour rappel, un subside est accordé aux familles avec enfants.

Chauffage à distance Préavis n° 1/2023

Le chauffage à distance donne entière satisfaction. Nous relevons que les travaux ont été effectués de manière professionnelle.

Le préavis prévoyait un budget de 152'000.- et la facture s'élève à 159'000.- soit un dépassement de 7'000.- qui est dû principalement aux travaux dans l'ancien local de la citerne qui est actuellement loué au HCVJ

Une subvention de 3'000.- a été allouée par la commune du Chenit et 8'000.- par le canton de Vaud.

Le prix d'achat du kWh est de 12cts

Rue de l'Orbe 7- Préavis n°8/2022

Réfection du cabanon.

L'extérieur n'a pas fait l'objet de travaux

Au niveau de la pelouse, une des portes d'accès a été changée

Le local du concierge est séparé de ceux des deux autres appartements et a sa propre entrée.

Niveau au-dessus :

Ce local a été entièrement rénové. Les fenêtres ont été changées et l'électricité a été installée.

La séparation a été supprimée ce qui en fait un local d'environ 30m²

Lorsque les locataires désirent l'utiliser, ils s'annoncent via un groupe WhatsApp

Le préavis prévoyait un budget de 77'000.- et la facture s'élève à 87'000.- soit un dépassement de 10'000.- qui est dû principalement aux embrasures des fenêtres et le changement de la porte. La réfection du sol a été plus compliquée que prévu. Heures de démontage, travail et matériel pour égaliser le niveau du plancher qui était en très mauvais état.

Rénovation des locaux communs préavis n°7/2022

Le carrelage dans les communs a été entièrement changé ainsi qu'au sous-sol et dans les caves

La peinture a été également faite dans la cage d'escalier

Les marches des escaliers ont été peintes avec une peinture 2 composants

La Commission relève que Norbert doit contacter l'entreprise car les marches montrent déjà des signes de fatigue.

Le WC du sous-sol a été déplacé dans l'ancien local du concierge et un lavabo a été ajouté.

Une cloison a été créée pour un local à vélo

Le préavis prévoyait un budget de 79'000.- et la facture s'élève à 85'000.- soit un dépassement de 6'000.- qui est dû principalement aux travaux de rhabillage de la buanderie et des portes des caves ainsi que la peinture des portes qui n'était pas prévue.

Il est à noter que la commission du préavis avait demandé de poser des dalles plastique dans les caves. Finalement ce sont des dalles bétons, moins chères et plus résistantes qui ont été posées.

En conclusion, la Commission relève avec satisfaction le respect des préavis et la qualité des travaux

Nous relevons également que Norbert effectue un travail conséquent et remarquable

Nous le remercions pour ses explications et sa transparence.

Dicastère Cinéma

Visite de la Commission au complet qui s'est tenue le 24 avril en présence de Jean-Pierre Sirna

Travaux 2023 :

Pose d'une borne électrique. Seules les personnes visionnant un film peuvent demander une carte à la caisse qui permet son utilisation.

Jean-Pierre Sirna souhaiterait si possible mettre cette borne en libre-service, l'utilisation actuelle de la part des spectateurs étant très faible.

Achat de 2 tentes pour des apéros lors de location de la salle par des entreprises

Mise à part l'entretien courant, pas de travaux à signaler

Plusieurs manifestations ont eu lieu dans le cadre du 100^{ème} anniversaire

Effectif :

5 projectionnistes dont un programmeur de films

2 caissières

5 contrôleurs

1 concierge

La commission relève que ce bâtiment est parfaitement entretenu

Fréquentation

En 2019, 9437 personnes avaient assisté à une séance.

Pour 2023 la fréquentation n'a pas retrouvé son rythme de croisière suite au Covid et

6778 personnes ont acheté un billet, ce qui représente une augmentation de 10% par rapport à 2022

Il est à noter que le 100^{ème} anniversaire a engendré une fréquentation de 1371 personnes

La Commission souligne les efforts fournis pour maintenir des prix et une programmation attractive pour tous types de spectateurs et remercie Monsieur Sirna pour le travail accompli.

Dicastère Grand-Rue 64

Visite de la Commission au complet qui s'est tenue le 1er mai en présence de Sylvie Damiano

Travaux 2023 :

Installation d'un interphone

Installation de cellules de détection pour tout l'éclairage des communs

Les portes des locaux citerne et chaufferie ont été changées

Pose de 2 garde-corps dans l'appartement du 2^{ème} étage

Tous les appartements sont loués et sont rénovés, sauf l'appartement 2 pièces au rez inférieur qui le sera en 2024

Les 5 garages sont loués par les locataires

Il y a 4 places de parc extérieurs et elles ne sont pas attribuées nominativement

La concierge donne entière satisfaction. Elle habite dans l'immeuble.

Monsieur Ringo Piguet est mandaté pour l'entretien extérieur.

Appartement du Gros Tronc

Le 4 pces1/2 est occupé par le même locataire et ceci depuis le 1^{er} mars 2019

Aucun entretien n'est nécessaire.

Le locataire a fait la demande pour faire des travaux de peinture lui-même, le village a payé la peinture et pu aller constater que les travaux étaient bien exécutés.

Eclairage public

L'entretien courant de la zone 2 a été effectuée ce qui a induit des travaux pour un montant de Fr 1712.- Le contrat d'entretien de cette zone est de fr 15'624.- pour 83 points lumineux.

Il y a 408 mâts d'éclairage public répartis comme ceci :

280 en Leds

80 au Sodium

17 au Mercure (plus de livraison possible)

38 à l'Iodure métallique

Deux points lumineux fonctionnent à l'énergie solaire ; un se trouve à la croisée de la rue Neuve et la rue de la Gare et l'autre sur la rade au Rocheray.

Le mât de la Rue neuve fonctionne à 100% pendant 4 heures et ensuite réduit sa luminosité à 30% jusqu'à 5heures du matin ou il refonctionne à 100%.

Celui de la rade fonctionne à 100% tout le temps.

Il est à noter que les luminaires leds routier sont équipés de la technologie permettant la réduction de puissance

C'est l'entreprise Solar Advance qui est le fournisseur et qui se charge des dépannages. Ils sont situés à Bullet.

Après 3 ans d'utilisation, les décorations de Noël ne présentent pas d'usure.
2 décorations n'ont pas pu être réinstallées suite à la rénovation de 2 bâtiments qui ont refusé de remettre les accroches dans leurs murs.

Nous remercions Madame Damiano pour la parfaite gestion de son dicastère et notamment celui de l'éclairage public qui n'a pas été une sinécure par rapport aux heures d'enclenchement et déclenchement.

Dicastère Urbanisme

La commission, au complet, s'est réunie le mercredi 15 mai en compagnie de Monsieur Pierre-Alain Follonier

Préavis n° 2/2022

Rives du lac. Le préavis déposé prévoyait un montant de 40'000.- pour la création du parc fitness.

La facture finale est de 43'645.- Le dépassement est dû principalement au génie civil qui a dû faire des fondations bien précises. Cet élément était inconnu lors de l'établissement du devis.

Nous avons bénéficié d'un subside de 8900.- du canton

La fréquentation est inconnue. Il n'y a eu aucune déprédation.

Un nouveau grill va être installé vers la plage.

La commission suggère d'étudier la création d'une aire de jeux sur le terrain restant à proximité de la plage. Les anciens jeux avaient été enlevés car trop abîmés.

Le toboggan du radeau a aussi été enlevé, car ce dernier était vétuste.

Le terrain, côté hôtel Bellevue, est occupé environ 3 semaines par année par les scouts.

C'est la commune qui gère les réservations.

Des douilles pour les piquets à neige ont été posées le long du chemin de la plage. Ce chemin a été refait il y a 4 ans.

La Commission a constaté le parfait entretien des rives du lac

L'enrochement des digues n'a nécessité aucune intervention.

Le jardin public derrière la Migros est parfaitement entretenu. La Commission suggère la pose de jeux pour les petits ce qui pourrait augmenter sa fréquentation, car de nombreuses mamans le fréquente dû à la possibilité de trouver de l'ombre ce qui n'est pas le cas de la place de jeux de la maison de paroisse. Monsieur Follonier souhaite pour cela approcher la fondation Paul-Edouard Pignet. La commission suggère également de faire une demande auprès de la Migros.

Les subsides aux sociétés n'ont pas changé et le village, en règle générale, répond positivement aux multiples demandes.

Nous nous sommes rendus au local du village pour prendre connaissance, sur plan, des parcelles qui nous appartiennent.

Ce plan nécessite une mise à jour.

La Commission remercie Monsieur Pierre-Alain Follonier pour le travail accompli et sa bienveillance pour la propreté des sites.

Arrivée aux termes de ce rapport, ladite Commission relève que le patrimoine du village est parfaitement entretenu et remercie le Conseil Exécutif pour le travail accompli.

En revanche elle s'interroge sur la grande disparité de la charge de travail selon les dicastères, et suggère de revoir la répartition de ces derniers.

Pour conclure, le rapporteur soussigné relève l'implication et l'intérêt de Caroline et Gaëlle lors des visites des dicastères.

Le Président remercie M Vermot pour son rapport ainsi les membres de la Commission pour leur travail et ouvre la discussion.

Mme Looten prend la parole concernant la rénovation du cabanon, montrant selon son propre avis des rénovations « abusives et hors budget ».

M. Racine répond qu'il y a une erreur sur le tableau transmis à M. Vermot, le chiffre de 87'000 CHF est faux, il faut lire 77'000 CHF.

À ce sujet, M. Racine répond qu'il y a eu un dépassement. Cela est dû à un éclairage, ainsi que le plancher qui a posé problèmes et les fenêtres qui étaient sous comptées. La porte en bas a été changée, plus la serrure. Suite à une séance avec le CE, il a été décidé par le CE de continuer les travaux en cours malgré le surplus.

Mr Guinand fait tout de même la remarque que lors de la visite avec la Commission, ils avaient trouvé que le montant initial de Frs 42'000.00 était trop élevé et ils avaient voté pour un montant de Frs 35'000.00. A quoi cela sert de faire des commissions si le budget n'est pas respecté ?

Mr Bovay prend la parole et nous fait part de la difficulté liée au suivi des travaux : « soit les devis arrivent, les travaux commencent, il y a des imprévus, on continue, on arrête ? on convoque une assemblée extraordinaire ? ».

Mr Vaucher demande à ce que les dépassements de devis soient mentionnés.

Mr Bovay précise que si un chantier est en route et que s'il y a un dépassement de 10% on doit faire confiance à son exécutif que nous avons élu.

Aucune autre remarque est faite, M. Vaucher propose de passer au prochain point de l'ordre du jour.

8. ELECTION DE LA COMMISSION DE GESTION DU PATRIMOINE

M. Vermot sortant, la Commission de gestion du patrimoine sera ainsi composée :

Mme Crivelli Caroline, 1^{er} membre

Mme Robert Gaëlle, 2^{er} membre

Mme Christin Nicole, 3^e membre

Comme nouveau membre suppléant M. Francisco Sanchez, se propose ; l'Assemblée le remercie par acclamation.

9. PREAVIS No. 1/2024 : Comptes 2023

Le Président donne la parole à M. Jean Michel Vermot, rapporteur, pour la lecture du rapport.

La Commission s'est réunie le 13 juin à l'Orbe 7 accompagnée de Madame Sylvie Damiano et des Messieurs Pierre-Alain Follonier, Norbert Racine, Jacques-André Bovay et Bernard Le Coultre, boursier.

Comptes 110.311.2 : Informatique

Le montant des licences se monte à Fr. 3707,20.-

Le solde est dû à l'exploitation courante

Les sauvegardes sont hébergées dans 2 cloud situés en Suisse

Compte 110.366.6 : Subside pour énergie renouvelable

9 installations ont été bénéficié d'un subside.

Ces subsides ne concernent pas les panneaux photovoltaïques

Comptes 151.365 : Subsidés aux Sociétés (sport)

Comme mentionné dans le préavis, plusieurs manifestations ont généré un dépassement de Fr 10'169,65.- ce qui est bon signe pour la vie du village

Compte 210.401 : Impôts bénéfice & capital des personnes morales :

Il est réjouissant de constater la bonne santé financière des entreprises et la fluctuation des montants et imprévisibles

Comptes 220.380 : Attribution fonds pertes sur débiteurs

Dès l'instant qu'un montant est porté au budget, il doit impérativement figurer dans les comptes

Compte 351.314 : entretien matériel cinéma

Le montant de 24'407,95.- se décompose comme ceci :

Achat de 2 tentes pour les apéritifs des entreprises qui louent la salle

Le remplacement du tissu sur la scène

Travaux électrique suite au contrôle OIBT

Installation d'une borne de recharge

Compte 352.312 : Achat énergie La Tour :

Le mazout a été utilisé jusqu'en septembre et le solde racheté par Sogebois

Le coût de Sogebois pour les derniers mois de l'année est de 6'000.-

Compte 352.330.5 à 352.330.8 amortissements des travaux

Du moment que l'amortissement est mentionné dans les préavis, il doit être respecté

Compte 353.330 : Amortissement capital

Ce bâtiment n'a plus de dette et il est à Fr. 1.-

Compte 354.312 : achat d'énergie

Une panne des câbles chauffants des chéneaux est la cause du dépassement d'un montant de Fr. 4'500.-

Compte 354.330 : Amortissement capital

Le montant de Fr. 59'999.- solde la dette de ce bâtiment

Compte 430.312 : Achat d'énergie

Le fait d'avoir enclenché 1 candélabre sur 2 a permis une économie de plus de 40'000 kWh

Mais le prix d'achat ayant fortement augmenté, le coût reste dans la même fourchette

Compte 430.314.0 : Amélioration

Le montant de 13'030,60 est dû aux travaux d'enclenchement des candélabres

Compte 440.314 : entretien parcs et fontaine

Le montant de 60'189,30 est essentiellement de la main d'œuvre

Compte 470.314 : entretien rives du lac

Le montant de 6'903,20 est dû à des travaux forestier

La commission remercie les membres du Conseil Exécutif pour les réponses à toutes nos questions et elle relève également le travail conséquent de notre boursier.

Conclusions :

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion vous invite, selon les termes du préavis 1/2024 : compte 2023 :

1. Accepter les comptes 2024 tels que présentés.

Aux revenus	CHF 2'250'017.18
Aux charges	CHF 2'235'337.25

2. Donner décharge à ladite Commission.

3. Reconduire le mandat de la fiduciaire Société de Contrôle Fiduciaire PKF Fiduciaire SA à Lausanne.

Le Président demande s'il y a des questions concernant le rapport.

M. Claude Pierroz fait noter que sur le rapport il y a une erreur, il s'agit des comptes 2023 et non pas 2024.

Aucune autre question soulevée, M. Didier de la Croix passe à la lecture des conclusions du préavis 1/2024.

Comme l'exige la loi, les comptes que nous vous présentons ont été vérifiés par la Fiduciaire SDA, succursale de Lausanne, le 17 mai dernier.

Le rapport établi par la fiduciaire, daté de juin 2024, a été mis à disposition de la Commission chargée du contrôle de ces comptes 2023.

Le Conseil de Village des citoyens de la Fraction de Commune du Village du Sentier,

Vu le préavis n. 1/2024,

Oui le rapport de la Commission,

1. **Accepte les comptes 2023 tels que présentés avec :**

Aux revenus	CHF 2'250'017.18
Aux charges	CHF 2'235'337.25
Soit un excédent de revenus de	CHF 14'679.93

Le Président passe aux votes des conclusions séparément :

- Conclusion numéro 1) Accepté à l'unanimité

- Point 2) Accepté à l'unanimité
- Point 3) Accepté à l'unanimité

Le Président remercie M Vermot pour son rapport ainsi les membres de la commission pour leur travail et ouvre la discussion.

10. Préavis 2/2024

Le Président donne la parole à Mme Marit Looten, rapporteur, pour la lecture du rapport.

Fraction de Commune
Village du Sentier

Le Sentier, le 11 juin 2024

Préavis N°2 / 2024

Objet : Traitements et indemnités des membres du conseil exécutif, du bureau du conseil du village du Sentier, de sa secrétaire, des membres des commissions diverses et de son rapporteur
Rapport de la commission

Monsieur le président du conseil du village,
Mesdames et Messieurs du conseil exécutif,
Mesdames et Messieurs membres de l'assemblée générale,

La commission du Préavis N°2/2024 composée de Mme Marylaure Sirna, de M. Daniel Robert et de Mme Marit Looten, rapportrice, s'est réunie chez cette dernière, Grand Rue 59, le mardi 11 juin 2024.

Lors de la lecture du Préavis susmentionné, les membres de la commission ont relevé certains points importants, dont le fait que ce préavis ait été établi et finalisé de façon complète entre notre conseil exécutif et le bureau du conseil. Le tableau proposé montre de façon claire et précise la comparaison des indemnités entre 2016 et 2024.

Toutes les indemnités pour les membres du bureau du Conseil du Village et des membres du Conseil Exécutif ont été modifiées et haussées. La dernière hausse a eu lieu lors de l'AG du mois de juin 2016, pour la législature 2016-2021. La commission pense qu'un réajustement doit être effectué et les montants proposés semblent corrects. Le travail du bureau et de l'exécutif mérite une revalorisation et une reconnaissance.

Il y a des nouveautés dans les défraiements supplémentaires mentionnés qui concernent essentiellement les membres des assemblées générales. Autant les scrutateurs, le vice-président, les rapporteurs que les membres présents lors des assemblées générales seront indemnisés. La commission relève que cela peut aider à avoir de nouveaux membres ou de faire partie de commissions de notre village.

Parvenus au terme de ce rapport, les membres de la commission à l'unanimité vous prient de bien vouloir accepter les conclusions de ce préavis telles que présentées et d'en donner décharge à cette même commission.

Au nom de la commission du Préavis N°2/2024, La rapportrice, Marit Looten

M. Vermot prend la parole pour une proposition d'amendement pour la modification de la conclusion du préavis 2/2024.

Amendement

Modification de la conclusion du préavis 02/2024 qui a la teneur suivante :

Le Conseil de village de la fraction de commune du village du Sentier, accepte le préavis n°2/2024 Traitements et indemnités des membres du Conseil exécutif, du bureau du Conseil de village, de sa secrétaire, des membres des commissions diverse, de son rapporteur

Modifications proposées :

Le Conseil de village de la fraction de commune du village du Sentier, accepte l'augmentation du bureau du Conseil de village, de sa secrétaire, des membres des commissions diverses, de son rapporteur et des membres assermentés à l'Assemblée générale.

Justification :

Ce préavis ne comporte aucun détail justifiant l'augmentation des jetons de présence ainsi que les salaires du Conseil exécutif et du Conseil du Village qui plus en cours de législature et avec du rétroactif.

D'autre part, si la fusion des communes aboutit, le fonctionnement de notre village sera rediscuté.

Ouverture du débat.

M. Bovay prend la parole pour demander des explications sur cet amendement. M Vermot dit qu'il s'agit uniquement des salaires du CE, il n'y a donc aucun justificatif, selon lui, pour cette augmentation.

Mme Sirna précise que la commission avait refusé le préavis présenté en 2023, pensant qu'il fallait réévaluer non seulement les indemnités du bureau mais également de l'exécutif, ce qui a été fait cette année.

M. Vermot, reprend la parole, il ne comprend pas cette augmentation d'indemnités de 20% :
Y a-t-il vraiment une augmentation de travail ?

M. Bovay reprend la parole en expliquant le travail consacré au village tous les jours. Chaque conseiller est apprenti, chef et exécutant.

M. Vermot, demande comment cela se passe lorsque à l'Assemblée générale, un membre n'est pas présent.

M. Vaucher répond que la présence correspond à un jeton, l'absence comporte aucun jeton.

Aucune question soulevée, le Président demande alors à l'Assemblée de voter la proposition amendée de M. Vermot.

3 votes favorables

11 votes contraires

1 abstention

Le débat continue et il est proposé par M. Vermot de faire un deuxième amendement en ajoutant « les membres des Assemblées générales ». M. Vaucher met à la votation la première conclusion avec ce deuxième amendement.

Conclusions

Parvenus au terme de la lecture de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer à vous prononcer sur les conclusions suivantes.

- 1. Le Conseil de village de la fraction de commune du village du Sentier, accepte le préavis n o 02/2024 Traitements et indemnités des membres du Conseil exécutif, du bureau du Conseil de village, de sa secrétaire, des membres des commissions diverses, de son rapporteur et des membres de l'Assemblée générale.**

Cette conclusion est acceptée à l'unanimité par l'Assemblée.

Conclusion n. 2

- 2. Le Conseil de village de la fraction de commune du village du Sentier donne décharge à la commission chargée de rapporter.**

La conclusion n.2 est acceptée à l'unanimité.

11. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Mr Guinand prend la parole et lit son rapport concernant la fusion des communes

Quels changements sommes-nous appelés à subir si fusion ?

Comment seront financées les tâches publiques ? Et les biens privés ?

Qui va gérer les bâtiments appartenant au village ?

Est-ce qu'il faut faire une assemblée extraordinaire d'ici le mois d'août ?

Mr Bovay répond qu'il comprend le souci des villageois ... et une grande discussion se poursuit...

Des informations ont été données au niveau des communes.

Mr Bovay affirme que « qui dit fusion, dit disparition des villages dans 5 ou 10 ans ».

Les impôts ? grande discussion. Selon Mr Bovay beaucoup de chose ne sont pas claires avec Mr Curchod. Le 28 août il faut absolument aller écouter la séance et poser des questions et avoir des réponses claires et précises, ce qui n'est souvent pas le cas.

Mr Vermot prend la parole à savoir si on garde notre village ou si on devient une Société immobilière pour gérer nos immeubles. Les méthodes de financement appellent à éliminer les villages, Si le 22 septembre, on passe en fusion, il faudra peut-être faire une assemblée extraordinaire en octobre et un préavis.

Mr Vaucher demande si le conseil exécutif pourrait organiser un article sur FAVJ sur la suite des villages en cas d'acceptation par la population de la fusion de Commune.

Mr Sanchez propose de contacter les présidents des conseils du Brassus et de l'Orient afin de renseigner les villageois sur l'avenir de nos villages.

Nous votons et l'assemblée vote pour l'organisation d'un tel article à l'unanimité.

Mr Bovay répond qu'il va contacter les deux présidents de village et faire une séance à laquelle Mr Looten, M Guinand et M Vermot se joindront pour faire une ébauche de l'article.

Mme Looten remercie le conseil exécutif pour les 24 entrées au cinéma offertes pour les joutes sportives.

Mr Guinand nous informe que suite à la reprise par l'entreprise Nishori, les escaliers qui descendent de la Haute-Route au centre du village sont bien entretenus, et qu'il y a un net progrès malgré le peu de neige.

La parole n'étant plus demandée, M. Didier Vaucher-de-la-Croix lève la séance à 21 h et rappelle que la prochaine Assemblée est fixée pour le 3 décembre, toujours à 19h00.

Le Président
Didier Vaucher-de-la-Croix

La Secrétaire
Claire-Lise RoCHAT